

Procès-verbal de la 111e assemblée générale de Swiss Fencing

Date : 25 novembre 2025, début à 19h00

Lieu : Talgutzentrum 27, 3063 Ittigen

Procès-verbal : Sandro Reinhard

1. Ouverture

L'AG est ouverte par le président Max Heinzer. Il constate que l'invitation et les annexes ont été envoyées dans les délais et que l'AG extraordinaire se déroule conformément aux statuts en vigueur.

2. Élection des scrutateurs

Sur 121 voix possibles, 36 sont présentes. La majorité absolue est de 19 voix, la majorité des deux tiers est de 24 voix.

Michael Zutavern est élu scrutateur par acclamation.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité tel que proposé.

4. Modification des statuts

La modification des statuts présentée est proposée par le comité directeur afin de permettre à l'avenir la tenue d'assemblées en ligne.

L'AG **approuve** les nouveaux **statuts** (oui : 36, abstentions : 0, non : 0).

5. Approbation du règlement d'organisation

Le règlement d'organisation a dû être réécrit dans le cadre des modifications des statuts afin de répondre à nouveau aux exigences de Swiss Olympic.

Livio Lugano (club d'escrime de Baden) pose diverses questions, auxquelles il est répondu à la satisfaction des participants, après quoi le vote a lieu.

Le règlement d'organisation dans sa version actuelle est **approuvé** (oui : 36, abstentions : 0, non : 0).

6. **Approbation du règlement de la commission de recours**

Au début de ce point de l'ordre du jour, l'arrivée de deux clubs modifie le quorum : sur 121 voix possibles, 42 sont désormais présentes. La majorité absolue est de 22 voix, la majorité des deux tiers est de 28 voix.

L'ancien service de médiation est devenu caduc depuis la création de Swiss Sports Integrity. Le comité directeur recommande désormais d'approuver le présent règlement de la commission de recours afin que les décisions des instances de Swiss Fencing puissent continuer à bénéficier d'une possibilité de recours.

Livio Lugano (club d'escrime de Baden) souhaite que le procès-verbal mentionne ce qui suit avant l'approbation du règlement :

Si une personne porte une affaire devant le tribunal sportif et obtient gain de cause, Swiss Fencing doit rembourser les frais de la commission de recours. La procédure est confirmée par le comité directeur de Swiss Fencing et a été approuvé par l'AG.

Le règlement de la commission de recours dans sa version actuelle est **approuvé** (oui : 39, abstentions : 0, non : 3).

7. **Approbation des nouvelles cotisations de licence FIE et EFC**

Le comité directeur propose qu'à l'avenir, les frais administratifs soient davantage couverts par ceux qui les occasionnent.

Stefan Feltgen (Morges) fait remarquer que la charge pour les compétiteurs ne cesse d'augmenter. Sandro Reinhard représente le point de vue du comité directeur, selon lequel le principe du pollueur-payeur s'applique ici, et que les licences générales pour le sport amateur ne peuvent pas supporter ces coûts.

L'augmentation des cotisations pour les licences internationales à partir du 1er janvier 2026 est **approuvée** (oui : 34, abstentions : 0, non : 8).

8. **Élection des membres de la commission de recours**

Alexis Darrasse, du club d'escrime de Zurich, se présente brièvement et est ensuite élu à l'unanimité sous les applaudissements. Il devient ainsi le premier représentant de la commission de recours. Conformément aux statuts, celle-ci doit être composée de trois à cinq membres.

Le règlement de la commission de recours prévoit qu'un juge unique peut également traiter des affaires. Si, d'ici la prochaine assemblée générale en mars 2026, une affaire nécessite une intervention urgente, Alexis Darrasse examinera s'il est judicieux de la faire juger par un juge unique.

Pour conclure, Max Heinzer remercie tout le monde pour leur présence et leur collaboration constructive et invite tout le monde à dîner dans le foyer.

Pour le PV :



Sandro Reinhart

Directeur